

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023**

## **1°) MODERNISATION DE LA SALLE POLYVALENT:**

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à des travaux de modernisation de la salle polyvalent afin de rendre celle-ci plus attractive et d'assurer son adaptation aux nouvelles technologies et d'améliorer son environnement immédiat.

Le coût de ces travaux est de 7.883,08 € HT.

La Commune sollicite du Département une aide financière au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires 2023 de telle sorte que le plan de financement de cette opération s'établisse comme suit :

- Coût des travaux : 7.883,08 € HT
- Subvention du Département : 1970,77 € (25%)
- Part communale : 5.912,31 €
- 

## **2°) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE CURRIERES:**

Afin d'assurer la viabilisation des parcelles constructibles situées Quartier Les Hermes, le long de la route de Currières, la Commune va entreprendre les travaux de raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau potable qui s'imposent.

Le coût de l'extension du réseau électrique BTS, hors Génie civil, s'élève à la somme de 6.263, 29 € HT.

Le financement de cette opération s'établisse comme suit :

- Participation du SDEE : 5.515,95 €
- Fonds de concours de la Commune : 2.000 €

## **3°) PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT:**

Le prix de l'eau et le coût de l'assainissement subissent une hausse des plus importantes dans un contexte inflationniste qui impacte déjà très lourdement le pouvoir d'achat.

En conséquence le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés émet le vœu tendant à ce que la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes apporte à ses habitants un soutien financier conséquent en prenant en charge les effets de cette explosion des prix

#### **4°) INFORMATIONS DIVERSES:**

**TOILETTES PUBLIQUES :** La Commune va procéder à une réhabilitation complète des toilettes publiques situées en contrebas de la place de l'Estelle.

**STATIONNEMENT CROZES HAUT :** La Mairie a été alertée par un habitant des Crozes Haut à propos de stationnements intempestifs de véhicules sur sa propriété. Une signalétique appropriée donc sera mise en place, notamment sur la parking municipal et un arrêté sera pris pour réglementer le stationnement de certains véhicules dans le hameau .

Le Maire,

Jean WILKIN